PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016 VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize, le 25 février à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD Rachel CHEVILLARD,

Excusé(e)s : Pascale DAKA, Marie-Thérèse ESNAULT, Marie-Anne BRIAND, Florence PAINCHAUD

Pouvoirs : *Pascale DAKA a donné pouvoir à Thierry DUPLAT*
Marie-Thérèse ESNAULT a donné pouvoir à Yannez BOUCHER-HENRY
Marie-Anne BRIAND a donné pouvoir à Mme la Maire
Florence PAINCHAUD a donné pouvoir à Rachel CHEVILLARD

Claudine PAYSANT est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 21 janvier 2016.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour :

- Liquidation judiciaire du bar des sports : proposition de rachat du fonds de commerce par la commune
- Vitré Communauté – Conseil en énergie partagé : création d'un service commun

---

Le présent compte-rendu a été affiché le 4 mars 2016.

➢ Examen des comptes administratifs 2015

Mme le Maire, expose :

Comme chaque année, les comptes administratifs ne pourront pas être votés lors de cette séance car la mairie n'a pas à ce jour reçu le compte de gestion du trésorier. Cependant, il est proposé aux conseillers municipaux d'étudier les comptes administratifs 2015 des différents budgets et de ne procéder au vote que lors du prochain Conseil Municipal.
Les projets de comptes administratifs ont été examinés par la commission finances le 15 février 2016 et transmis par mail aux conseillers le 19 février 2016.

- **Budget principal**

Section de fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	1 348 599,40 €	1 036 195,32 €
Recettes	1 348 599,40 €	1 396 125,97 €
Résultat 2015		359 930,65 €
Résultat reporté 2014		28 000,00 €
Résultat cumulé		**387 930,65 €**

Section d'investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	2 764 339,40 €	552 595,24 €
Recettes	2 764 339,40 €	721 588,73 €
Résultat 2015		168 993,49 €
Résultat reporté 2014		-260 875,46 €
Résultat cumulé (A)		**-91 881,97 €**

Evolution de l'épargne de la commune

Pour l'année 2015, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été compensée par :

- La hausse de la dotation de solidarité rurale, qui passe de 71 427 € à 91 668 €
- La hausse du FPIC (fonds de péréquation versé par Vitré Communauté) qui passe de 31 294 € à 41 368 €

Cette compensation permet un maintien de l'épargne sur 2015.

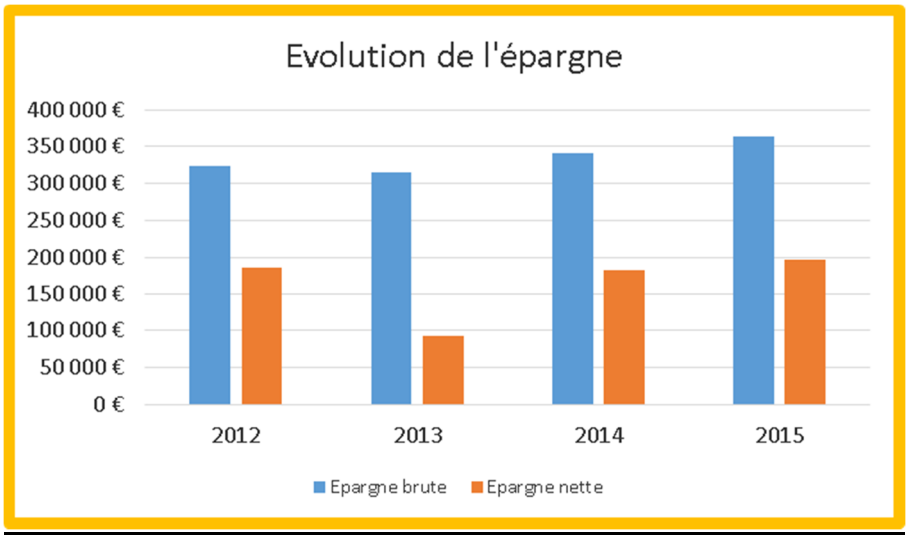

Etat de la dette

Les renégociations réalisées en 2015 ainsi que la baisse de l'encours de 150 000 € permettent de faire baisser l'annuité de façon significative.

Deux emprunts se sont également achevés en 2015.

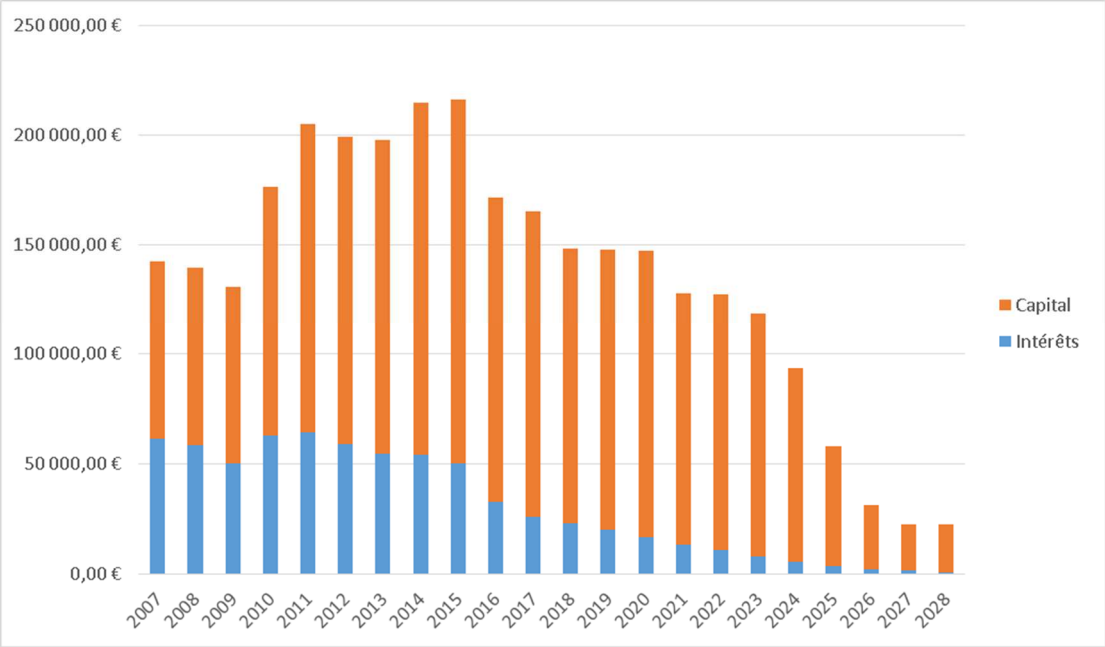

- **Budget assainissement**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	172 319,48 €	27 897,43 €
Recettes	172 319,48 €	29 119,64 €
Résultat de l'exercice		1 222,21 €
Résultat N-1 à reporter		147 319,48 €
Résultat cumulé		**148 541,69 €**

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	176 213,38 €	2 594,61 €
Recettes	176 213,38 €	21 971,24 €
Résultat de l'exercice		19 376,63 €
Résultat N-1 à reporter		154 336,75 €
Résultat cumulé		**173 713,38 €**

- **Budget lotissement « Le Champ Richard »**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	311 788,04 €	147 499,63 €
Recettes	311 788,04 €	147 499,63 €
Résultat de l'exercice		0,00 €
Résultat N-1 à reporter		-2,41 €
Résultat cumulé		**-2,41 €**

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	508 561,26 €	147 499,63 €
Recettes	508 561,26 €	146 780,63 €
Résultat de l'exercice		-719,00 €
Résultat N-1 à reporter		-146 780,63 €
Résultat cumulé		**-147 499,63 €**

- **Budget ZA la Haute Bouexière**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	77 605,41 €	53 112,04 €
Recettes	77 605,41 €	53 116,48 €
Résultat de l'exercice		4,44 €
Résultat N-1 à reporter		-4 488,37 €
Résultat cumulé		**-4 483,93 €**

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	126 224,08 €	38 643,14 €
Recettes	126 224,08 €	53 112,04 €
Résultat de l'exercice		14 468,90 €
Résultat N-1 à reporter		-53 112,04 €
Résultat cumulé		**-38 643,14 €**

Le conseil municipal prend acte des projets de comptes administratifs 2015.

- **2016 02 25 d1 – Subventions aux associations 2016**

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente les propositions de la commission LASIC, qui s'est réunie le 9 février 2016. La commission finances a étudié ces demandes lors de sa réunion du 15 février 2016.

La commission LASIC propose d'accorder des subventions sur la base du barème suivant (idem 2015) :

Subventions	Montant
Aide à la Personne	37,50 €
Arbitrage	13,50 €
Education	37,50 €
Encadrement	18,50 €
Fonctionnement	27,00 €

Synthèse des propositions de subventions :

Type association	2015		2016		Différence 2015-2016	
	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%
Asso. autres Balazé	**0**	**6 220,00 €**	**0**	**6 420,00 €**	**200,00 €**	**3,22%**
CCAS	0	2 800,00 €	0	3 200,00 €	400,00 €	14,29%
Autre association	0	3 420,00 €	0	3 220,00 €	-200,00 €	-5,85%
Asso. extérieure	**54**	**3 281,80 €**	**38**	**3 037,50 €**	**-244,30 €**	**-7,44%**
Association culturelle	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00%
Association sportive	0	486,00 €	0	405,00 €	-81,00 €	-16,67%
Autre association	22	2 270,80 €	8	2 070,00 €	-200,80 €	-8,84%
Etablissement Scolaire privé	0	525,00 €	0	562,50 €	37,50 €	7,14%
Etablissement Scolaire public	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00%
Asso. sports Balazé	**235**	**13 594,00 €**	**213**	**12 098,00 €**	**-1 496,00 €**	**-11,00%**
Total	**289**	**23 095,80 €**	**251**	**21 555,50 €**	**-1 540,30 €**	**-6,67%**

	2014	2015	2016
Associations de Balazé (article 6574)	17 390,00 €	17 014,00 €	15 318,00 €
Association sportive	13 770,00 €	13 594,00 €	12 098,00 €
Badminton Balazé	1 274,00 €	1 500,00 €	1 274,00 €
TENNIS Club de la Haute Vilaine et Cantache Balazé	182,00 €	45,50 €	91,00 €
JA Balazé	11 446,00 €		
JA Balazé Basket		6 372,00 €	6 490,00 €
JA Balazé Foot		3 481,00 €	2 891,00 €
JA Balazé Zumba		1 910,50 €	1 092,00 €
Cyclo Club Balazé	287,00 €	285,00 €	260,00 €
BILLARD Balazé	581,00 €	0,00 €	
La Pétanque Balazé			
Autre association	3 620,00 €	3 420,00 €	3 220,00 €
Calin-Calinou Balazé	1 000,00 €	500,00 €	700,00 €
Groupe chasse du Châtelet + Piégeage Balazé	600,00 €		
Balaz'riders Balazé		500,00 €	
Club de la rencontre Balazé	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
KALABAZÉ Balazé	50,00 €		
Piégeage Balazé		450,00 €	650,00 €
Société Mutuelle des Chasseurs de Balazé	450,00 €	450,00 €	350,00 €
Union des Anciens Combattants de Balazé	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Associations extérieures (article 6574)	4 302,00 €	2 756,80 €	2 475,00 €
Association culturelle	54,00 €		
Châtillon en Vendelais : film documentaire			
SGDF (Scouts de France)			
La Boueze Balazé	54,00 €		
Association sportive	783,00 €	486,00 €	405,00 €
Association Les lolitas Chatillon en Vendelais	189,00 €	54,00 €	54,00 €
Chatillon Sport Section Danse	270,00 €	216,00 €	216,00 €
JCP Vitré	216,00 €	216,00 €	135,00 €
Les Dem'Zells Saint M'Hervé	108,00 €		
Autre association	3 465,00 €	2 270,80 €	2 070,00 €
AFM TELETHON	70,00 €	0,00 €	0,00 €
AFSEP	50,00 €	0,00 €	
Alcool assistance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amicale des donneurs de sang			0,00 €
ASSIFIC	0,00 €		
Association ALBATROS centre hospitalier Guillaume REGNIER	75,00 €		37,50 €
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne		0,00 €	
ATD Quart Monde	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CLIC Vitré Communauté	0,00 €	233,30 €	
Eau et Rivières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FNATH Association des accidentés de la vie	525,00 €	0,00 €	0,00 €
handicap service 35	37,50 €	0,00 €	
Institut Paul Cezanne			
Jardiniers de France	0,00 €		
La ligue contre le cancer	50,00 €		
L'Outil en main de Vitré	150,00 €		
Maison de l'Europe	100,00 €	0,00 €	
Rêves de clowns	50,00 €	50,00 €	
Solidarité Vitréenne EPISOL	220,00 €		220,00 €
SOS AMITIÉ	75,00 €	0,00 €	0,00 €
Un jour, un métier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Radio des Pays de Vitré et des Marches de Bretagne		0,00 €	0,00 €
AFDI Bretagne	600,00 €	500,00 €	500,00 €
ADAPEI Territoire de Vitré	187,50 €	337,50 €	262,50 €
Les restaurants du cœur Ille et Vilaine	250,00 €	100,00 €	100,00 €
Mission Locale Vitré			
Secours Catholique Vitré		100,00 €	
ADMR Vitré	800,00 €	800,00 €	800,00 €
France ADOT 35	75,00 €	0,00 €	0,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADSPV Vitré	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Association Prévention Routière Ille et Vilaine	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Secours Populaire Français			0,00 €
Fédération de Gouren			0,00 €
Les amis de la MARPA			0,00 €
CCAS (article 657362)	2 500,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €
CCAS	2 500,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €
CCAS Balazé	2 500,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €
Etablissements scolaires privés ext. (article 6574)	750,00 €	525,00 €	562,50 €
Etablissement Scolaire privé	750,00 €	525,00 €	562,50 €
Bâtiment CFA (Ille et Vilaine)		37,50 €	
Batiment CFA Côtes d'Armor	37,50 €		
Lycée Hôtellier Sainte Thérèse La Guerche de Bretagne	112,50 €	75,00 €	112,50 €
Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER	37,50 €	37,50 €	37,50 €
MFR Fougères	150,00 €		
MFR St Grégroire			75,00 €
MFR35 Montauban de Bretagne	75,00 €	112,50 €	112,50 €
IPSSA Vitré	337,50 €	262,50 €	
Groupe Antoine de Saint-Exupéry			225,00 €
École du Rocher Inoguen			0,00 €
Etablissements scolaires publics extérieurs (article 65738)	225,00 €		
Etablissement Scolaire public	225,00 €		
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	225,00 €		
Total général	**25 167,00 €**	**23 095,80 €**	**21 555,50 €**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les subventions énumérées ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à cette décision

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2016 02 25 d2 – Budget bibliothèque 2016**

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué à la jeunesse, expose :

La somme allouée à la bibliothèque en 2015 a permis d'acheter :

- 410 livres + 155 dons (36 livres jeunes, 231 livres enfants, 143 livres adultes),
- 13 CD,
- 15 revues adultes et 9 revues enfants.

Les résultats des prêts pour 2015 ont été de 13 032 livres (- 5 % par rapport à 2014) et 357 CD (- 15%).

Adhérents : 206 familles soit 761 personnes.

Pour 2016, l'association propose l'acquisition de matériel pour les montants suivants :

Livres	4 100 €
Revues	1 200 €
CD/DVD	150 €
TOTAL :	5 450 €

Soit un budget identique à celui de 2015.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve le budget bibliothèque proposé par l'association pour 2016.

- **2016 02 25 d3 – Projet de rénovation des logements et du commerce place de la Paix : consultation de maitrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage du syndicat d'urbanisme**

Mme la Maire expose :

Le groupement en charge de la réalisation de l'étude de programmation urbaine avait présenté à la population, lors des différents ateliers, des scénarios d'aménagement de la place de la Paix, afin d'en faire un lieu de convivialité et de revitaliser le cœur de bourg.
Ce projet a été défini comme une priorité par les habitants. Il comprend notamment un projet de rénovation de l'ensemble logements/commerce appartenant à la commune.

Les projets de construction/rénovation (plus particulièrement thermique) de logements sociaux et de derniers commerces dans les communes rurales ont été définis comme des priorités dans le nouveau Plan Local de l'Habitat et le projet de territoire de Vitré Communauté.
Ils peuvent ainsi faire l'objet de financements, notamment au titre de fonds européens (FEDER). La commune est par ailleurs assurée d'un financement du département et de Vitré Communauté au titre du contrat de territoire si les travaux commencent en 2016.

La commune a reçu le 28 janvier 2016 un courrier de la préfecture d'Ille-et-Vilaine listant les projets éligibles au fonds de soutien exceptionnel mis en place afin de financer les investissements des collectivités locales pour 2016. Les dossiers (au stade avant-projet définitif) peuvent être déposés :

- Avant le 20 février pour la 1ère programmation
- Avant le 28 mai pour la 2ème programmation

Un projet de rénovation de l'immeuble regroupant des logements communaux et la superette pourrait être éligible à cet appel à projet (rénovation d'un commerce et rénovation de logements sociaux). Le taux de subvention maximum a été fixé à 80 % du montant des investissements.

Au vu des délais restreints et afin de pouvoir déposer un dossier de demande le plus rapidement possible, une consultation de maitrise d'œuvre a été lancée avec l'assistance du syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.
Cette consultation porte uniquement sur un projet de rénovation de l'immeuble principal qui comprend 4 logements et la superette. Les études doivent en effet se poursuivre en ce qui concerne les projets de création de nouvelles surfaces commerciales.

Il est proposé au conseil d'autoriser Mme le Maire :

- A lancer les études pour ce projet
- A signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la consultation. Le maitre d'œuvre sera retenu le 17 mars sur la base de l'analyse des offres réalisée par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré
- A signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec le syndicat d'urbanisme pour un montant estimé de 6 demi-journées * 320 € soit 1 920 €
- A signer tout document relatif à cette affaire

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➢ **2016 02 25 d4 et 5 - Projet de rénovation des logements et du commerce place de la Paix : demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local**

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, expose :

La commune a reçu le 28 janvier 2016 un courrier de la préfecture d'Ille-et-Vilaine listant les projets éligibles au fonds de soutien exceptionnel mis en place afin de financer les investissements des collectivités locales. Ce fonds vient renforcer la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les dossiers peuvent être déposés :

- Avant le 20 février pour la 1ère programmation
- Avant le 28 mai pour la 2ème programmation

Le projet de rénovation de l'immeuble regroupant des logements communaux et la superette pourrait être éligible à cet appel à projet (rénovation d'un commerce et rénovation de logements sociaux, travaux d'amélioration énergétique)

Conditions pour bénéficier de ce financement :

- Taux de subvention maximum : 80%. Participation minimale de la commune : 20%
- Montant minimum de subvention : 20 000 €
- Les travaux doivent commencer en 2016

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux logements	327 000,00 €	Département - Appel à projet	17 906,63 €	80%
Travaux superette	50 000,00 €	Département - Contrat de territoire	16 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre (10%)	37 700,00 €	Fonds de soutien et/ou DETR	312 221,37 €	
SPS	1 500,00 €			
Assurance dommage ouvrage (2%)	7 540,00 €	Emprunt commune	86 532,00 €	20%
AMO syndicat d'urbanisme Pays de Vitré	1 920,00 €			
Etude thermique	3 000,00 €			
Diagnostic préalable	4 000,00 €			
Total	**432 660,00 €**		**432 660,00 €**	

Il est proposé au Conseil Municipal :

➢ D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté

- D'autoriser Mme la Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter également une subvention au titre de la DETR 2016 pour ces travaux (revitalisation des centres bourg – 30% du montant des dépenses plafonnées à 400 000 € HT)
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2016 02 25 d6 et 7 – Projet de rénovation des logements rue de l'Eveil : demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local**

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, expose :

La commune a reçu le 28 janvier 2016 un courrier de la préfecture d'Ille-et-Vilaine listant les projets éligibles au fonds de soutien exceptionnel mis en place afin de financer les investissements des collectivités locales. Ce fonds vient renforcer la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les dossiers peuvent être déposés :

- Avant le 20 février pour la 1ère programmation
- Avant le 28 mai pour la 2ème programmation

Le projet de rénovation des trois logements rue de l'Eveil pourrait être éligible à cet appel à projet (rénovation de logements sociaux)

Conditions pour bénéficier de ce financement :

- Taux de subvention maximum : 80%. Participation minimale de la commune : 20%
- Montant minimum de subvention : 20 000 €
- Les travaux doivent commencer en 2016

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux pour 3 logements	90 164,25 €	Fonds de soutien et/ou DETR	72 131,40 €	80%
		Autofinancement commune	18 032,85 €	20%
Total	**90 164,25 €**		**90 164,25 €**	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme la Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter également une subvention au titre de la DETR 2016 pour ces travaux (revitalisation des centres bourg, politique du logement – 30% du montant des dépenses plafonnées à 400 000 €)
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2016 02 25 d8 - Aménagements divers de sécurité et d'accessibilité (programme 2016) : demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

La commune a reçu le 28 janvier 2016 un courrier de la préfecture d'Ille-et-Vilaine listant les projets éligibles au fonds de soutien exceptionnel mis en place afin de financer les investissements des collectivités locales. Ce fonds vient renforcer la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les dossiers peuvent être déposés :

- Avant le 20 février pour la 1ère programmation
- Avant le 28 mai pour la 2ème programmation

Les travaux d'aménagement relatifs à la sécurité et l'accessibilité – programme 2016 pourraient être éligibles à cet appel à projet (aménagement d'espaces publics)

Conditions pour bénéficier de ce financement :

- Taux de subvention maximum : 80%. Participation minimale de la commune : 20%
- Montant minimum de subvention : 20 000 €
- Les travaux doivent commencer en 2016

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		**Recettes**		
Parking au lotissement "Le Chant du Ruisseau"	14 586,97 €			
Aménagement de sécurité près du complexe sportif	22 959,40 €			
Barrière de protection le long du piétonnier au complexe sportif et installation de chicanes	1 929,85 €	**Fonds de soutien sollicité**	**27 310,53 €**	55%
Piétonnier protégé lotissement "La Vallée"	4 177,00 €	**DETR 2016 (demande en cours)**	**12 413,88 €**	25%
Aménagement de trottoirs rue alexis Méhaignerie et rue des Hortensias	6 002,30 €	Autofinancement	9 931,11 €	20%
Total	**49 655,52 €**	**Total**	**49 655,52 €**	**100%**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme la Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2016 02 25 d9 - Révision du PLU - Inventaires des zones humides : marché via le contrat territorial de la Vilaine Amont et participation financière des communes**

Bernard Delaunay, adjoint au Maire, expose :

En 2016, les communes du bassin versant ont été sollicitées pour réaliser leurs actualisations d'inventaires de zones humides avec le Syndicat Intercommunal de bassin versant de la Vilaine Amont.
En effet, la réalisation de ces inventaires, via le contrat territorial de la Vilaine Amont présente l'avantage de mutualiser les coûts et d'obtenir des financements avantageux (pouvant aller jusqu'à 80% de subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bretagne).
8 communes par an pourront ainsi réaliser leurs actualisations d'inventaires dans ce cadre. La commune de Balazé fait partie de ces 8 communes pour 2016.
Une participation financière sera demandée aux communes sur la part non subventionnée. Pour cela, une convention sera signée entre le syndicat de bassin versant de la Vilaine amont et chaque commune concernée.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De valider le fait de s'engager dans l'actualisation d'inventaires de zones humides via le contrat territorial de la Vilaine pour l'année 2016 et à faire partie des 8 communes qui seront incluses dans le marché sur l'actualisation des inventaires de zones humides qui sera lancée courant mars en vertu de la délibération CS n°2019-09 ;

- D’autoriser Mme la Maire à signer la convention qui fixera les modalités de remboursement de la part non subventionnée avancée par le syndicat de la Vilaine Amont ;
- De s’engager à procéder au remboursement de cette part restante dès lors que la demande sera faite par le Syndicat et à signer tout document nécessaire à la matérialisation des présentes décisions ;
- De s’engager à prendre en compte par délibération l’intégration des zones humides identifiées dans l’inventaire dans les documents d’urbanisme.

Après délibération et à l’UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

Il est également proposé au conseil de constituer un groupe de travail de 4 à 5 personnes de la commune, chargé d’étudier l’actualisation de l’inventaire des zones humides.

Membres proposés :
- Daniel CHEUL
- Louis ROZE
- Bernard DELAUNAY
- André MONGODIN
- Sabrina SAUDRAIS

➢ **2016 02 25 d10 - Mission d’accompagnement pour la passation des contrats d’assurance – convention de groupement de commandes**

Mme la Maire expose :

Les dispositions de l’article 8 du Code des marchés publics permettent à des collectivités, dans le cadre d’un groupement de commandes, de se réunir en vue de rationaliser leurs achats.

Plusieurs communes doivent procéder, au cours de l’année 2016, à la remise en concurrence de leurs marchés publics d’assurance.

Pour ce faire, compte tenu de la complexité et de la technicité nécessaire pour élaborer un cahier des charges et procéder à l’analyse des offres en la matière, les collectivités souhaitent faire appel à un cabinet spécialisé en audit d’assurance afin de les accompagner dans leur démarche.

Afin de mutualiser les moyens pour le recrutement d’un cabinet, il est proposé de créer un groupement de commandes entre ces communes.

Le code des marchés publics précise que la création d’un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d’une convention constitutive, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

La convention constitutive du groupement de commandes doit être établie et soumise pour approbation aux organes délibérants des collectivités participantes.

La convention jointe en annexe prévoit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Pour ce marché, la commune d’Argentré du Plessis serait le coordonnateur du groupement. Le marché sera lancé sous la forme d’une procédure adaptée.

Le conseil municipal,

VU l’article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

Après avoir entendu l’exposé, pris connaissance du projet de convention annexé, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- D'accepter le principe de la mise en place d'un groupement de commandes relatif à un audit d'assurance tel que figurant dans la convention de groupement de commandes.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention de groupement de commandes ci-jointe,
- De désigner Louis ROZE représentant titulaire, et Yannez BOUCHER-HENRY représentante suppléante de la commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché. (Ce doit être un membre de la commission d'appels d'offres au sein de la commune)

➢ **2016 02 25 d11 – Vitré Communauté : avenant à la convention relative aux tests des équipements sportifs**

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Suite au changement de vice-président, du mode utilisé pour la réalisation des tests et des nouvelles fonctions de l'agent effectuant les contrôles, il est proposé au conseil de signer un avenant à la convention pour la réalisation des tests sur les équipements sportifs, signée le 23 janvier 2015.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil autorise Mme la Maire à signer l'avenant correspondant.

2016 02 25 d12 – Ecoles privées hors commune : demande de participation aux frais de fonctionnement

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué à la jeunesse, expose :

Deux écoles privées sollicitent la participation de la commune aux frais d'enseignement d'élèves domiciliés à Balazé :

- Ecole Jean XXIII (Vitré)

2 élèves (1 maternelle et 1 élémentaire) scolarisés en classe bilingue français/breton. Cet enseignement n'est pas proposé à Balazé.
A titre d'information, la ville de Vitré verse 1 274 € pour la maternelle et 430 € pour l'élémentaire au titre de l'année scolaire 2014/2015

- Ecole Sainte Marie de Servon sur Vilaine

1 élève scolarisé en classe ULIS (unité localisée pour l'intégration scolaire). Cette classe spécifique n'existe pas à Balazé.

Après examen de cette question, la commission Education Culture Enfance Jeunesse, réunie le 26 janvier 2016, propose de verser une participation équivalente à celle versée à l'école privée de Balazé pour l'année scolaire 2015-2016, basée sur le coût moyen départemental :

Coût moyen départemental pour l'année scolaire 2015-2016 :

- 1 136 € pour un élève de maternelle
- 369 € pour un élève d'élémentaire

Il est donc proposé au conseil :

- D'autoriser le versement d'une participation pour tous les enfants domiciliés à Balazé et scolarisés en classe bilingue français/breton à l'école privée Jean XXIII de Vitré jusqu'à la fin du mandat
- D'autoriser le versement d'une participation pour tous les enfants domiciliés à Balazé et scolarisés dans des écoles privées extérieures et dans des classes spécifiques (CLIS, ULIS) jusqu'à la fin du mandat
- Le montant versé sera celui demandé par l'école privée concernée, dans la limite du montant versé par élève à l'école privée de Balazé

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2016 02 25 d13 – Liquidation judiciaire du bar des sports : proposition de rachat du fonds de commerce par la commune (Question complémentaire)**

Mme la Maire expose :

La commune de Balazé s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants. Le bar des sports s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant aux habitants un lieu de vie animé.
Or, ce commerce est actuellement en liquidation judiciaire. Aucun repreneur ne s'est présenté auprès de Me GOIC, mandataire de la liquidation. Dans le souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la commune mais également dans le but de revitaliser le bourg, il est envisagé que la commune se porte acquéreur du fonds de commerce.
Des recherches pourraient ainsi être lancées en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie afin de trouver un repreneur. Une exploitation selon la formule de location-gérance est envisagée.

S'agissant du local, une rencontre avec les propriétaires est prévue prochainement afin de connaître leurs intentions.

Au vu de ces éléments et des délais restreints liés à la procédure de liquidation en cours, il est proposé au conseil municipal :

- De faire une offre de rachat du fonds de commerce pour un montant total de 1 800 euros
- Que cette acquisition porte sur les éléments suivants : la licence IV, le débit de tabac, les activités annexes (presse, jeux…), la clientèle ainsi que le matériel présent dans les locaux
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte d'achat du fonds de commerce. Le notaire de cette transaction sera maître Buin, notaire à Vitré.
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2016 02 25 d14 – Vitré Communauté – conseil en énergie partagé : création d'un service commun (question complémentaire)**

Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, expose :

Vitré communauté a créé un service de conseil en énergie partagée en janvier 2013 afin d'aider les communes à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine, par les missions suivantes :

- Réalisation de bilans énergétiques du patrimoine communal
- Accompagnement technique des communes sur les travaux
- Suivi annuel des consommations de la commune
- Animations et informations

L'intervention du technicien, recruté depuis 3 ans, est aujourd'hui facturée 0.38 € par an et par habitant et couvre 31 communes de l'agglomération (886.54 € pour Balazé)

Suite à la présentation en bureau communautaire du 14 décembre dernier, il a été acté la création d'un service commun afin de pérenniser cette prestation sous réserve :

- D'un engagement ferme des communes volontaires, en considérant que le CDD du poste concerné passerait en CDI
- D'un financement de 50% du coût de ce même poste par l'ensemble des communes volontaires.

Le montant de la contribution serait revu en fonction de l'évolution du nombre de communes adhérentes et du coût du service. Le montant de l'adhésion sera directement prélevé sur l'attribution de compensation de la commune adhérente.

Il est demandé aux communes de se prononcer sur le principe, afin de savoir le nombre de communes intéressées et définir plus précisément le montant de la participation.
Cette question est à l'ordre du jour du bureau communautaire du 21 mars prochain.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil émet un accord de principe à l'adhésion au service commun sous réserve d'un nombre suffisant de commune afin d'en limiter le coût.

- **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Loyers :

- ✓ 2015-24 : signature d'un bail à loyer le 15 février 2016 pour le logement communal situé 13 rue St Martin. Montant mensuel du loyer : 360 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

- **Compte-rendu des commissions**

- *Rencontre commune/Ecole/ALSH du 14 janvier 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente le compte-rendu de la rencontre :

- Convention d'occupation des locaux du restaurant scolaire/ALSH

- *Commission voirie du 25 janvier 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Règlement voirie
- Investissements 2016 : demandes de subventions
- Bilan 2015 sur le fonctionnement de la commission
- Questions diverses

- *Commission éducation, culture, enfance, jeunesse du 26 janvier 2016 :*

Stéphane DOUABIN, conseillé délégué, présente les travaux de la commission :

- Point projet passerelle
- Projet bibliothèque
- Convention temporaire commune/ALSH pour l'occupation des locaux
- Subventions écoles extérieures

- *Commission environnement du 3 février 2016 :*

Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, présente les travaux de la commission :

- Mise en place des bornes apport volontaire
- Compte rendu du comité syndical du Bassin Versant de janvier 2016
- Compte rendu de la commission développement durable de Vitré Communauté
- Balade thermique
- Eco pâturage
- Cimetière

- *Commission LASIC du 2 février 2016:*

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Organisation du festival DESARTICULE

- *Commission LASIC du 9 février 2016: voir délibération relative aux subventions 2016*

- *Commission finances du 15 février 2016:*

Mme la Maire présente les travaux de la commission :

- Comptes administratifs 2015

- Etat de la dette
- Investissements 2016 : 1ères orientations
- Subventions 2016 aux associations

➢ **Questions et informations diverses**

1 – Lotissement « le Champ Richard »- Compromis de vente pour le lot 6

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, indique qu'un compromis de vente a été signé aujourd'hui avec M. Bidaine et Mme Travers, pour le lot 6.

2 – Etude de programmation urbaine

Un temps d'échange est prévu le lundi 7 mars à 20h30 afin d'échanger sur les scénarios chiffrés et de préparer la réunion publique.
La réunion publique est programmée le jeudi 31 mars à 20h

3 – Dates à retenir

Commission voirie : 27/02
Réunion pour étude de programmation : 07/03
Commission embellissement : 08/03
Commission LASIC : 10/03 (Taillis) et 15/03
Commission finances : 14/03
Commission bâtiments : 03/03, 10/03 (18h30) et 17/03
Groupe de travail PLU : 21/03 à 20h
Réunion publique – étude de programmation urbaine : 31/03 (20h)

Fin de la séance : 23h32

Prochains Conseils Municipaux :
Jeudi 24 mars 2016
Jeudi 21 avril 2016
Jeudi 19 mai 2016
Jeudi 16 juin 2016
Jeudi 21 juillet 2016
Jeudi 8 septembre 2016
Jeudi 13 octobre 2016
Jeudi 17 novembre 2016
Jeudi 15 décembre 2016

La Maire :
Les membres du bureau municipal :